



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 5 OCTOBRE 2021 A 20H30

L'an deux mille vingt et un, le mardi 5 octobre 2021, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 28 septembre 2021,
S'est réuni à 20 heures 30 minutes en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 12

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mme Dylette THILL, Mr Gilles BERGES, Mr SAVEL Charles, Mr René FAUVERGE, Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Virginie HUGOUVIEUX, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mr Hervé CHASTAN, Mme Eloïse DEGOUY, Mr Didier SIRVEN, Mr David BES,

Absents excusés : Mr Olivier MAVIEL, Mr Pierre HELSLOOT, Mr Yanick ABADIE

Procuration:

Secrétaire de séance : Mme Dylette THILL

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du conseil municipal sur l'adoption anticipée de la nomenclature M57 au 01/01/2022 :

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14. Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la commune. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Après avis du comptable et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la commune de Clansayes, à compter du 1er janvier 2022 ainsi que le budget annexe CCAS.

BAIL DES TRUFFIERES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 27 octobre 2017 s'est tenu le renouvellement du bail de la ferme des truffières indivis entre Clansayes et Monségur sur Lauzon. Le procès-verbal de l'adjudication faisant office de bail pour 9 ans précise le montant annuel mais ne précise pas la quotité allouée à chaque commune.

Il convient de préciser que le montant annuel de 500 euros sera réparti de manière égale (50/50) entre les communes de Clansayes et Monségur sur Lauzon.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant du bail de la ferme des truffières.

VIABILISATION DES TERRAINS COMMUNAUX

Dans le cadre de l'aménagement des parcelles communales situées en zone constructible, Monsieur le Maire propose de faire procéder au bornage et à la viabilisation des parcelles suivantes :

AA56, AA57, AA58, AA11 situées au Village et K191, K166 situées au quartier le Serre du Buis.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve à l'unanimité le projet d'aménagement des parcelles AA56, AA57, AA58, AA11 situées au Village et K191, K166 situées au quartier le Serre du Buis.

PROJETS ENTRANT DANS LE CADRE DU CRTE (Contrats de Relance et Transition Ecologique)

Monsieur le Maire rappelle aux élus que d'ici la fin 2021, les intercommunalités en milieu rural et les communes devront être dotés de contrats de relance et de développement écologiques avec des plans d'action concrets, chiffrés et mesurables. L'Etat sera partenaire et financeur. Le but est de favoriser l'investissement public et privé qui relance rapidement l'activité. La durée des CRTE correspond au mandat municipal 2020-2026. Monsieur le Maire présente les différents projets pour la commune de Clansayes entrant dans le cadre du CRTE. Pour le suivi des dossiers, il propose de nommer un référent pour chaque projet. Il invite les conseillers à étudier les priorités dans les différents projets et à constituer des groupes de travail.

DATES A RETENIR

Mardi 2 novembre à 20h30 : prochaine réunion du conseil municipal

Mardi 7 décembre à 18h00 : réunion du conseil municipal

Vendredi 10 décembre : repas des anciens

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h00



Le Maire,

Maryannick GARIN

Affiché le 12 octobre 2021